



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

Examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal

Session 2026

Table des matières

I.	LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE.....	3
II.	LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE.....	3
III.	LA FORMATION DES CANDIDATS	3
IV.	LE JURY	4
A.	La composition du jury.....	4
B.	La formation du jury et la réunion de cadrage	4
V.	LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....	5
1)	Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements	5
2)	Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat	5
3)	Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion	6
VI.	LES STATISTIQUES	6

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

Selon l'article 5 de l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture, cette épreuve unique d'admission consiste en un entretien avec le jury d'une durée de trente minutes.

« L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur son expérience professionnelle et sa motivation.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

L'entretien avec le jury vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat et à apprécier :

- ses motivations, ses capacités à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux chefs de travaux d'art principaux ;
- l'élaboration et/ou la réalisation et/ou la mise en place de projets d'établissement et/ou d'ateliers ;
- son expertise dans un domaine et/ou ses compétences de coordination d'équipes et/ou de projets ;
- son investissement dans les activités de transmission du savoir-faire au sein de l'établissement et éventuellement à l'extérieur ;
- ses aptitudes au management.

Le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture, sur les politiques publiques concernant la filière des métiers d'art et sur les connaissances techniques et leur évolution. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle. »

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 16 septembre 2025 au 21 octobre 2025
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	Le 6 janvier 2026
Dates des épreuves d'admission	Les 5 et 6 février 2026
Date de la réunion d'admission	Le 6 février 2026

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. LA FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Présidente :

Madame Béatrice LAUWICK, conservatrice en chef du patrimoine, département des peintures, musée du Louvre.

Membres :

- Monsieur Jérôme ALARY, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « bois », adjoint au chef de l'atelier de menuiserie en sièges, Manufactures nationales – Mobilier National et Sèvres ;
- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « présentation des collections », responsable du service des expositions temporaires, Musée d'Archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye ;
- Monsieur Emmanuel PLÉ, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable de l'atelier de restauration des métaux historiques, Centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Paris.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Les membres du jury ont suivi la formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder les modalités d'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, l'épreuve d'admission, le nombre de postes, l'élaboration de la grille d'évaluation et de notation...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Même si ce dossier n'est pas pris en compte dans la notation du candidat, il contribue à préparer les échanges entre lui et le jury.

Première partie : identification

Sans objet.

Seconde partie du dossier : formation professionnelle continue

Le jury a constaté la diversité des formations initiales et continues des candidats qui témoigne des engagements professionnels de chacun et de leur implication dans l'évolution de leurs métiers. Toutefois, il faut tout de même noter que certains dossiers ont pâti d'une mauvaise mise en page, voire d'une présentation inachevée. Il faut donc recommander aux candidats de soigner le dossier même si le jury a conscience qu'il s'agit d'un travail chronophage.

Troisième partie : parcours professionnel ou exercice d'une activité syndicale

Le candidat doit être clair et synthétique et mettre en valeur ses différentes activités professionnelles en évitant les redondances. Cette partie doit souligner la progression de chacun dans la maîtrise des connaissances et des compétences professionnelles. Dans cet exercice, il est important de ne pas omettre de noter les dates des activités citées.

Quatrième partie : les acquis de votre expérience professionnelle

Dans la présentation de cette partie, il est clairement expliqué au candidat qu'il doit « sélectionner la réalisation la plus significative [...] effectuée... ». Or certains dossiers reprennent maladroitement l'exposé d'une carrière sans répondre finalement à la question posée.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Les candidats doivent s'entraîner à respecter la forme de l'exercice : profiter pleinement des dix minutes qui sont accordées pour l'exposé, structurer sa présentation pour éclairer le jury sur les enjeux de son activité professionnelle, valoriser ses expériences... sans reprendre le plan du dossier communiqué antérieurement au jury. Plusieurs candidats ont respecté cette consigne, tandis que d'autres ont raccourci drastiquement leur présentation, les pénalisant évidemment par rapport aux précédents.

C'est aussi l'occasion d'attirer l'attention du jury sur l'originalité de son parcours et de justifier le choix de certains tournants professionnels importants...

Précisons également que les missions d'un Chef de Travaux d'Art Principal reposent sur les termes « coordination, pilotage et expertise » et que cela doit se traduire dans l'exposé en précisant notamment la nature des échanges de chacun avec son équipe (déléguer, associer, encourager, responsabiliser).

Enfin, les candidats qui ont le mieux réussi ont su faire preuve d'ouverture sur le métier et également sur la filière des métiers d'art. Il n'est pas suffisant de se reposer sur la seule reconnaissance d'une carrière. Les candidats doivent prouver leur capacité à travailler en transversalité, à transmettre et à être force de proposition dans leur filière.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Cette partie de l'examen permet de préciser plusieurs points évoqués dans le dossier ou dans la présentation faite par le candidat. Mais ce dernier doit aussi pouvoir répondre aux questions du jury sur l'organisation administrative de son établissement, mais aussi sur celle de l'ensemble du ministère, comme cela est précisé dans les directives de cet examen. Il doit montrer qu'il a conscience de la variété des profils professionnels des Chefs de travaux d'art et de leur répartition au sein de différentes structures. Il s'agit ici de démontrer la capacité d'ouverture des candidats et de valoriser leur implication au sein de leurs institutions et de leurs filières professionnelles.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 3.

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	11	7	6	2
Hommes	8	6	6	1
Total	19	13	12	3

Nombre de candidats :

- Ne remplissant pas les conditions d'éligibilité : 5.
- Non convoqués (absence de dossiers RAEP) : 1.
- Convoqués mais absents : 1.

Seuil d'admission : 16 sur 20.

Amplitude des notes : de 10 à 17 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 15,8 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 23,1 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 25 %

Madame Béatrice LAUWICK

Présidente du jury